

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 70 (1931)  
**Heft:** 33

**Artikel:** A la caserne  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-224063>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# CONTEUR VAUDOIS

FONDÉ PAR L. MONNET ET H. RENOU  
Journal de la Suisse romande paraissant le samedi

Rédaction et Administration :

Pache-Varidel & Bron  
Lausanne

ABONNEMENT :

Suisse, un an 6 fr.  
Compte de chèques II. 1160

ANNONCES :

Agence de publicité Amacker  
Palud 3, Lausanne.

## CONTRE LE BRUIT

**A**IMEZ-VOUS le bruit ? Celui du piano de votre voisin qui joue — mal — la même rengaine de Stravinsky depuis trois ou quatre termes ? Celui du poste de TSF. ou du phono du monsieur d'en face ? Celui du coq enroué qui selève toujours avant le soleil ? Celui de l'ivrogne du sixième qui met quatre heures à monter les escaliers ? Dites-moi, aimez-vous le bruit ?

Dans nos journaux quotidiens on mène grand bruit contre le bruit !

Le docteur Théodor Lessing l'a en horreur, et, après avoir fondé en Allemagne une ligue contre ce fléau des gens studieux, il est allé faire des adeptes à Vienne. Il a été reçu par la « Ligue contre la poussière et la fumée ». La poussière, la fumée... Cela ne fait pas grand bruit, mais c'est sale et cela tient de la place. Et M. Théodor Lessing a parlé. Herr Doktor a fait l'histoire de la lutte contre le bruit qui est, paraît-il, vieille comme le monde. Les Pandectes, recueil de décisions d'anciens jurisconsultes romains, établi par ordre de l'empereur Justinien, contiennent une disposition qui défendait aux métiers bruyants de s'établir dans les rues où demeuraient des savants. Dans ces derniers siècles, continue Herr Doktor, le nombre des humains s'accroissant toujours, les agglomérations urbaines ont pris des dimensions gigantesques ; on demeure de plus en plus près les uns des autres et même dans les maisons de rapport et gratte-ciel, les uns sur les autres. Source de bruits multiples, intenses, variés. Inupportables, parfois.

Le grand poète allemand Goethe n'y allait pas par quatre chemins pour se préserver du bruit que faisait un voisin gênant : il acheta tout simplement la maison du dit voisin et... la laissa inhabitée. Carlyle, le poète anglais, inventa des remblais de tourbe qu'il fit interposer entre murs et cloisons. Passant de la résistance passive à l'action, le philosophe Schopenhauer fit campagne contre le claquement du fouet des cochers. A Ouchy — et je signale ce fait en passant à M. le municipal Bridel — un étranger de l'Hôtel Beau-Rivage imposa silence aux sirènes du port qui troublaient le calme, en payant trois décis aux mécaniciens des bateaux de la Navigation. Puis, vinrent les initiatives en Suisse, en Hollande, en Norvège, en Allemagne, où est née la ligue qui mène grand bruit contre le bruit.

D'après le Doktor Lessing, il existe quatre moyens pratiques de diminuer le bruit : 1° la police des rues ; 2° la police des bâtiments, ou construction bien comprise des immeubles ; 3° la police des habitations ; 4° la répression pénale des délits d'hygiène. Et voici quelle fut sa conclusion : « Toutes les conquêtes de la civilisation sont dues à l'affinement de l'organisme. Dès lors, comment réussir à les conserver, si notre système nerveux est détraqué par le bruit ? » L'auditoire, entraîné par cette péroraison, a donné libre cours à son enthousiasme, mais à un enthousiasme plein de tact, un enthousiasme en quelque sorte rituel : au lieu d'applaudir — bruit inutile — il a frénétiquement agité les mouchoirs !...

A la caserne. — Dites donc, mon garçon, vos cheveux ne sont pas à l'ordonnance ?

— Non, mon capitaine, ils sont à moi !



## LÈ MESSON

— *Hardi, mè valet! cà tot-ora  
Lo sèlào vint de sè lèvà  
Bin rovilleint... et dein onn'hàora  
Vào fère bin bon messounà.  
Min de niolan su lè montagne.  
'Na raveu monte dà bosson.  
Lè z'ozì reimpliant lè campagne  
De la granna de lào tsanson.  
— Hardi, mè valet! ài messon!*

*Lo zin zin que fà la molàie  
Repond ài tsant de cliào grachão,  
Et lo crin crin dà çoitalàie  
Ai z'orolhie dà sèièlào  
L'è dáo quemet onna musiqua  
Et vo rebouille à tsavon.  
Benbirào, mè valet, cli z'ique  
Que sà comprendre clia brison!  
Quin biau son on out ài messon!*

*Vo, lè dzeint'yè camelinette,  
Ramassà bin aprì la faux.  
Bin dràite sant voitrè reintsette.<sup>1</sup>  
Lè z'èpi alegnì sant biau :  
Resseimblant à voitròn vesàdzo  
Que lo sèlào fà rodz' et bron.  
Clià couleu váo dere coràdzo.  
La chaleu vo fà dà fresson!  
Vo z'ite galèze ài messon!*

*La vèprà, nò fàrein lè dzerbe,  
Mè valet! Lè lin sant godzi.  
Lo blià Pè franc, pas mèclià d'herba.  
De lo nyà n'arein dáo plliésì.  
Lè cràno bré dà tsermalàre  
Sein crotis portant lè droblion.  
De lào cllinnà sant pas avare.  
Valet! niàde fè et bin riønd.  
Min de tserope ài messon!*

*Sta né lo gros tsè à èstìle  
Crimmera tant sarà tserdzì,  
Et'applià dein lo tsamp dà Guile  
Tiera ferm' à plliein bori.  
Noùtra grandze tant qu'à la fríta  
Va s'einretsì de ti cliào don  
Que la natoura no fà fita...  
Grand maci bin, per lè d'amon  
Cli qu'a jé crète la messon.*

Marc à Louis.

<sup>1</sup> Rangées de blé.

## LA PROMENADE DOMINICALE

**N**OUS étions réunis, quelques vieux camarades, chez le docteur Pilloud, sur la terrasse de sa villa, entre Lausanne et Pully. Il y avait là le pasteur Amondruz, le juge Pache, le notaire Jaccard et moi, qui ne suis rien. L'annonce d'un prochain mariage dirigea la conversation de nos têtes chauves sur l'amour conjugal.

Et Pilloud agita sa marotte de célibataire qui ne croit pas aux grandes amours et, surtout, qui n'y veut pas croire :

— Assurément, clamait-il, assurément, l'amour occupe une certaine place dans la vie. Je ne le nie pas. Mais vous avez tort d'en éterniser les effets. Vous donnez trop d'importance à une manifestation passagère. Vous faites de la littérature. Et, d'ailleurs, la preuve que ce mouvement psychique ne saurait avoir si grande autorité, c'est son manque de résistance.

— Tu veux dire ? demanda le juge Pache.

— Qu'il ne résiste pas davantage aux brutalités de l'existence quotidienne qu'aux fatigues de la durée. Avez-vous vu un amour survivre à de grandes catastrophes matérielles sans en être altéré, sans en être amoindri ? Et même, êtes-vous simplement assurés qu'après la mauvaise aventure, il soit resté quoi que ce soit de cet amour, sauf, peut-être, une habitude ou une vague hypocrisie. Citez-moi un exemple.

Paisiblement, comme s'il eût compulsé un dossier dans son cabinet d'instruction, le juge Pache affirma :

— Je pourrais en citer un.

— Probant ?

— A mon estime, tout au moins.

— Vas-y ! Vas-y ! Ne te gêne pas.

— C'est que ce sera peut-être un peu long, et ces messieurs...

Le pasteur Amondruz assura que nous entendrions l'histoire avec plaisir.

— Bien vrai ?

— Absolument, conclut le notaire.

— Dans ce cas, je m'exécute.

\* \* \*

— Le personnage qui sut inspirer l'amour résistant dont il s'agit n'est pas ce que vous appeliez « intéressant ». C'est un rôdeur, un bellâtre, un de ces coqs de cabarets borgnes qui vivent d'une manière d'impôt prélevé par la terre. Je n'insiste pas. Benjamin Gachet — dit Binbin — est connu de la police, qui l'utilise parfois, car cet individu sert volontiers d'indicateur pour dissimuler ses propres opérations. Néanmoins, de temps à autre, la chance tourne : Binbin est pris à son tour. C'est ainsi que je l'ai eu déjà plusieurs fois sur la sellette. Habituellement, ces gens ne m'amuse guère. Mêmes délits, même attitude cynique ou pleurarde, mêmes réponses aux mêmes demandes. En les voyant entrer dans mon cabinet, je devine ce que j'aurai à dicter à mon greffier. Un jour, cependant, il y a trois ans, comme le dit greffier posait les questions coutumières d'identité et ajoutait : « célibataire », Binbin se récria :

— Non, pas célibataire ; marié.

— Comment ça ? depuis quand ?

Nous sommes, généralement, assez renseignés sur les faits et gestes de nos clients habituels pour qu'une modification semblable dans l'état-civil de l'un d'eux, soit connue à l'office. Aussi, je crus à une blague de mon gaillard, un peu farceur, même en cours d'enquête. Mais, Binbin affirmait. Il était marié, légitimement marié, tout ce qu'il y a de plus marié.

— Une dot communale, murmura mon greffier.

— Pas du tout. Une brave fille, une bonne travailleuse.

Vous savez ce qu'on appelle une dot communale ? Telle municipalité, pour se débarrasser d'une ressortissante « indésirable », lui accorde un subside qui facilite son mariage avec un